

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 29 (1891)
Heft: 2

Artikel: Serment des pompiers de Cernier
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-192135>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les trois maris jaloux.

Six personnes formant trois couples de mari et femme doivent traverser une rivière. Elles n'ont pour cela qu'un petit bateau à deux places, et, difficulté plus grande, les maris sont si jaloux qu'aucun d'eux ne permet à sa femme d'être, même un instant, là où d'autres couples ou maris se trouvent, si lui-même n'y est pas aussi. — Comment doivent-ils procéder pour effectuer le passage dans ces conditions ?

Prime : *Le Voyage de Favey et Grognuz.*

Recette.

Entremets de pommes au gratin. — Eplucher et couper les pommes en tranches, cuire au beurre, dans une casserole, avec sucre, zeste de citron et deux clous de girofle. Couvrir et laisser jusqu'à entière cuisson. Passez au tamis ensuite.

D'autre part, beurrer grassement un plat à gratin, saupoudrer en couche épaisse avec de la mie de pain blanche, mettre la purée de pomme dans ce plat ainsi préparé ; saupoudrer également la surface avec la même mie de pain et faire gratiner au four chaud.

On peut servir comme accompagnement une saucière de crème anglaise.

La production du lait. — Une expérience prouvant que l'eau chaude augmente dans des proportions notables le rendement du lait a été faite à l'Ecole d'agriculture de Saint-Rémy, dans le département de la Haute-Saône.

Deux vaches laitières de même âge et de production à peu près égale furent soumises au même régime alimentaire, avec cette différence que l'une fut abreuée d'eau froide et l'autre d'eau à quarante-cinq degrés. La vache abreuée d'eau chaude donna un tiers de lait de plus que la vache abreuée d'eau froide.

Simblable expérience faite au parc de la Tête-d'Or, par M. Corvenin, professeur à l'Ecole vétérinaire de Lyon, a donné des résultats identiques.

Serment des pompiers de Cernier. — Une feuille volante, sans date, retrouvée dans les archives de Cernier (Neuchâtel), contient cette curieuse formule de serment :

« Le serment qui sera prêtés, à tous ceux qui sont choisis de la Communauté, pour courir au feu, leur disant ainsi :

« Vous jurerés ici par la foy que vous avés en Dieu, notre souverain Créateur, et par le devoir et serment que vous avés à sa Majesté le Roy notre souverain Prince, que dès que verrés ou que vous saurez par vous-même ou par d'autre qu'il y ai du feu dans le Val de Ruz à quel heur que ce soit tent de jour que de nuit, vous accompagnerez la seringue pour courir et ferés tout votre possible pour l'éteindre et n'abandonnerez point la dite seringue crainte qu'il n'y arrive quelques dommages, vous vous occuperés tous à faire jouer la dite seringue

du mieux qu'il vous sera possible, et n'y resterez qu'autent que vous verrez que vous y êtes de quelques utilités et éviterés autent qu'il vous sera possible de faire des fraix pour la Communauté et obéirés pour tout ce que dessus aux officiers établis pour ce sujets.

» Ainsi vous le promettez et jurez. »

Boutades.

Le jour de l'an, deux campagnards des environs de Lausanne, attendant le passage de la mascarade devant l'hôtel Gibbon, tenaient ce dialogue saisi au passage :

— A propos, quel âge as-tu, toi ?

— Quel âge ?... c'est bien facile. Mon père est né en 23 ; ma sœur est entrée en place en 59, et mon frère a passé son école en 64... compte.

Un curé prêchait devant un auditoire peu attentif. Remarquant que le sommeil qui pesait sur l'assistance avait gagné le maire et l'adjoint de la commune, il s'arrête, et, s'adressant à ce dernier :

« Monsieur l'adjoint, dit-il, je vous demande pardon de vous déranger ; mais je dois vous dire que vous ronflez si fort, que vous risquez d'éveiller monsieur le maire. »

Un jeune homme nouvellement arrivé à Lausanne, fait la causette avec une demoiselle qui demeure sur le même palier.

— Y a-t-il encore d'autres personnes aussi jolies que vous dans la ville, ma demoiselle ?

— Oh ! oui, encore une ou deux, répond la demoiselle en minaudant.

Dans une école de jeunes filles, le professeur faisant sa leçon épistolaire dit :

— Le grand art, c'est d'écrire comme on parle.

— Alors, monsieur, répond une écolière, quand on parle du nez ?...

Un grand chirurgien racontait l'anecdote suivante :

Un millionnaire parisien, atteint d'une affection déclarée mortelle, obtient de ce célèbre praticien de l'opérer. Le millionnaire guérit et demande au chirurgien combien il lui doit, en ajoutant : « Vous m'avez sauvé la vie. »

— Vous me devez trois mille francs, répond le chirurgien.

— Oh ! que c'est cher ! ne pourriez-vous pas me passer cela pour quinze cents francs ?

— Vous estimatez votre vie quinze cents francs !... Comme vous devez savoir mieux que moi ce qu'elle vaut... j'accepte !

Deux heures du matin, boulevard Bonne-Nouvelle : un voleur accoste un passant.

Le passant. — Il est bien tard pour demander l'aumône.

Le voleur. — Il est bien tard pour la refuser.

La 27^{me} livraison de l'**Atlas Stieler** vient de paraître à la librairie Benda, à Lausanne. Elle contient les trois magnifiques cartes suivantes : carte générale de l'*Empire allemand* ; — *Indes et Asie centrale* ; — *Empire chinois*.

Théâtre. — On nous annonce la prochaine représentation du *Bourgeois gentilhomme*, de Molière. Les soins tout particuliers que M. Scheler mettra à la mise en scène et autres détails, nous reporteront avec une illusion fort attrayante à l'époque où cette pièce était interprétée par la troupe même de Molière.

Demain, dimanche, l'un des plus grands succès populaires : **Rocambole**, drame en 5 actes. — Au 3^e tableau, *Ronde des canotiers*.

La chanson de la Bière. — Musique de M. Ch. Romieux. — Paroles de M. E. Cuendet. — Berney et C°, éditeurs, Genève.

Cette œuvre facile et mélodique est à recommander aux barytons amateurs.

— Bien que manquant peut-être un peu d'originalité, elle obtiendra grand succès dans les banquets et soirées familiales de nos nombreuses sociétés, et vaudra sans doute à son interprète les honneurs du fameux : « *ban redouble, on n'a pas entendu.* » Ecrite par un baryton, elle est dans les notes favorables à ce genre de voix, et son accompagnement bien écrit pour piano, ainsi que ses joyeuses paroles bâchiques, ne tarderont pas à la rendre populaire.

L. MONNET.

DÉPOT OFFICIEL
de **PAPIER TIMBRÉ** et de **CARTES**
A JOUER, à la
PAPETERIE MONNET

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrements.

J'offre net de frais les lots suivants : Ville de

Fribourg à fr. 13. — Canton de Fribourg à fr. 26,50.

— Communes fribourgeoises 3 % différent à fr. 48.

Canton de Genève 3 % à fr. 103,75. — Principauté de Serbie 3 % à fr. 85,50 — Bari, à fr. 70. — Barletta,

à fr. 42. — Milan 1861, à fr. 42. — Venise, à fr. 26,50.

— Port à la charge de l'acheteur.

Ch. BORNAND, Success. de J. Guilloud,

4, rue Pépinet, LAUSANNE

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.